

CALENDRIER 2021 DU CURSUS DE LA FORMATION MJPM A MARSEILLE

| | | |
|-------------------|---|---|
| Regroupement 1 | <u>Session 1</u> « Théorie et pratiques du droit de la protection des majeurs : connaître l'essentiel » | 5 jours du 15 au 19 février 2021 |
| Regroupement 2 | <u>Session 2 :</u> « La responsabilité des MJPM et notions générales de droit utiles pour la gestion des mesures » | 5 jours Du 22 au 26 mars 2021 |
| Regroupement 3 | <u>Session 3</u> « Le champ médicosocial et la réponse sociale » | 4 jours Du 19 au 22 avril 2021 |
| Regroupement 4 | <u>Session 4</u> « La gestion patrimoniale et fiscale » | 4 jours Du 17 au 20 mai 2021 |
| Regroupement 5 | <u>Session 7</u> « Approfondissement de la protection de la personne » | 5 jours Du 14 au 18 juin 2021 |
| Regroupement 6 | <u>Session 5</u> « La gestion administrative et budgétaire » et « L'action vers l'autonomie » | 5 jours Du 20 au 24 septembre 2021 |
| Regroupement 7 | <u>Session 8</u> « Déontologie et analyse des pratiques » | 5 jours Du 11 au 15 octobre 2021 |
| Regroupement 8 | <u>Session 6</u> « Approche psychosociale » et « Aspects psychosociaux » | 5 jours Du 22 au 26 novembre 2021 |
| Regroupement 9 | <u>Session 9</u> « Contours et limites de l'intervention et relations avec le juge et l'autorité judiciaire » | 5 jours Du 13 au 17 décembre 2021 |

NB : La numérotation des sessions correspond à celle définie dans le programme, et non pas à une chronologie (ex : la session 7 peut avoir lieu avant la session 5).

Ces dates sont prévisionnelles, elles peuvent être susceptibles de modification en cas d'incident indépendant de notre volonté comme : maladie d'un formateur, décisions d'une autorité administrative, mouvements sociaux, intempéries... nous conseillons donc aux stagiaires qui réservent à l'avance les billets de SNCF ou hébergements de s'assurer d'un possible remboursement.